

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4800**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 14 : sols souples moquettes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4800**

objet :	Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 14 : sols souples moquettes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce marché concerne les travaux de revêtement de sols souples et moquettes à savoir le remplacement de dalles de sol souple isolées ou rustines sur sols souples en lés, la fourniture et pose de sols souples et la fourniture et pose de tapis.

Il s'agit de travaux de technicité courante et confirmée, susceptibles d'être réalisés sur l'ensemble du patrimoine du territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Ces travaux d'aménagement ou de réhabilitation seront à effectuer sur les immeubles bâtis ou non bâtis dont la Communauté urbaine est maître d'ouvrage mais aussi dans le cadre d'opérations ou celle-ci est mandataire.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine - lot n° 14 : sols souples moquettes".

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 ans.

Le marché serait attribué à 3 opérateurs économiques et serait exécuté par l'émission de bons de commande dans l'ordre établi par tirage au sort effectué par le représentant du pouvoir adjudicateur après attribution.

Le marché ne comporterait pas d'engagement de commande minimum mais un engagement de commande maximum de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 novembre 2013, a classé les offres et choisi les 3 entreprises suivantes :

- l'entreprise RHONIBAT,
- l'entreprise SAPE,
- l'entreprise STORIA.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour les travaux de maintenance et petits travaux neufs sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 14 : sols souples moquettes et tous les actes y afférents, avec les 3 entreprises suivantes :

- l'entreprise RHONIBAT,
- l'entreprise SAPE,
- l'entreprise STORIA.

pour un montant global maximum de 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC pour une durée ferme de 3 ans.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.